

# ACTION URGENTE

## UKRAINE. LA POLICE N'A PAS SECURISE LA MARCHE DES FIERTES LESBIENNES, GAYS, BISEXUELLES, TRANSGENRES ET INTERSEXUEES DE KIEV

**La Marche des fiertés lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées organisée à Kiev le 6 juin a été entachée de violences car la police n'a pas protégé correctement les participants.**

La Marche des fiertés de Kiev, qui a rassemblé 250 personnes – dont des diplomates français, américains, néerlandais et suédois qui y ont participé à titre personnel – le samedi 6 juin, a été entachée de violences homophobes. Alors que 1 500 policiers environ étaient présents, le manque de coordination avec les organisateurs et le fait que la police n'ait pas mis en place de plan d'évacuation a permis à des contre-manifestants de commettre des agressions. Dix manifestants et cinq policiers ont été blessés pendant le défilé. Un policier était même dans un état critique.

Avant la manifestation, le président ukrainien Petro Porochenko avait défendu publiquement les droits des militants aux libertés d'expression et de réunion pacifique, inscrits dans la Constitution, et la municipalité de Kiev n'avait pas tenté de faire interdire le défilé par un tribunal, comme cela avait été le cas par le passé. Amnesty International a recueilli les signatures de 20 000 de ses membres afin d'exhorter les autorités ukrainiennes à protéger les manifestants.

L'organisation a publié un communiqué de presse sur les violences qui ont eu lieu pendant la Marche des fiertés de Kiev : <https://www.amnesty.org/fr/articles/news/2015/06/homophobic-violence-mars-gay-pride-rally-in-kyiv/>.

Un rapport détaillé suivra prochainement, ainsi qu'une séquence vidéo du défilé.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 119/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur50/1750/2015/fr/>.

Nom : S.O.

Informations complémentaires sur l'AU 119/15, EUR 50/1810/2015, 10 juin 2015

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

